LA SEMAINE COMMERCIALE

La semaine écoulée n'a pas été plus intéressante que celle qui l'a précédée ; le volume des affaires a été faible, un peu moindre que celui de la semaine correspondante de 1886.

Dans les marchandises sèches, la situation n'est pas brillante dans le moment, et ne fait rien prévoir de bon pour la saison d'hiver.

Le commerce des joujoux et des riens tout neufs a commencé sa saison de quinze jours ; il parait actif, mais nous avons lieu de croire qu'il ne montrera pas, cette année, le chiffre de ventes des années passées. La rareté de l'argent rend l'acheteur circonspect au commencement de l'hiver, d'autant plus, qu'il a devant lui les rudes leçons du passé pour l'empêcher d'acheter au-delà de ses moyens actuels en s'endettant.

Un sage esprit d'économie semble avoir pris dans les familles, l'esprit d'imprévoyance que de trop grandes facilités de crédit y avait introduit. On a devant les yeux l'épouvantail des *agents collecteurs* et des *avocats collecteurs*, et des *huissiers collecteurs*, et l'on se borne à acheter le stricte nécessaire. Les marchands détailleurs qui n'ont pas tenu compte de cet état de l'esprit des acheteurs et qui ont bourré leurs rayons de marchandises légères et de nouveautés, en seront quittes pour les vendre à perte avant longtemps.

C'est un fait reconnu qu'il y a beaucoup trop de marchandises inutiles sur notre marché.

Le commerce des épiceries, depuis trois jours, est plus actif ; c'est l'approche des fêtes qui occasionne ce surcroit d'activité. Dans les magasins de gros on constate une demande plus forte de spiritueux et de vins, avec prix très réguliers.

Les mélasses Barbades ont encore gagné une fraction en hausse, la semaine dernière, et ont atteint 38c par gallon, en quantité prise à la tonne, et 40c en quantité moindre. Ce mouvement de hausse ne parait pas devoir s'arrêter de sitôt. Les sucres sont restés très fermes à 6¼ à 6⅝c pour les jaunes et 7⅝ pour les granulés.

Le commerce de la quincaillerie est tranquille ; celui des métaux est actuellement très agité par la hausse considérable qui s'est manifestée depuis quelques semaines sur le cuivre et l'étain et qui s'annonce sur les fers en gueuse. A Londres, en huit jours, depuis mardi dernier, le cuivre a gagné £3, 7 s. 6 d. ; sur notre marché, le cuivre en lingots a atteint 18c la livre et cuivre en feuille 20c. L'étain, de son côté, s'obtient difficilement, ici, à moins de 39c à 40c par livre en lingots, et 40 à 41c en barre : comme ce dernier métal est en quantité très restreinte sur les marchés et que les stocks en sont actuellement détenus par un groupe de spéculateur européens, on ne sera pas surpris d'apprendre une nouvelle hausse la semaine prochaine.

Dans le moment, le commerce des grains est tranquille sur notre marché ; cependant, les prix sont suffisamment fermes. Les blés sont de 87c à 90c, l'avoine, 38c à 40c par 32 lbs, les pois 80c par 66 lbs et le sarazin 50c au minot. Avec les chemins propices, nous verrons probablement un mouvement profitable dans la province de Québec, d'autant plus actif que, cette année, les cultivateurs d'Ontario n'ont pas été favorisés d'une récolte aussi bonne qu'ils l'espéraient et qu'ils ont beaucoup moins de grains à disposer que par le passé. Il n'y a rien a noter dans le mouvement des farines.

Le commerce des beurres est calme et l'on se plaint de la rareté des bons lots. Un avis tous récent, venu de Liverpool, informe que les crémeriesy sont en bonne demande, on peut donc s'attendre à voir disparaitre de notre marché sous peu de jours, les quelques lots de crémeries qui y sont encore, et à payer le beurre généralement cher.

Il n'y a rien qui mérite d'être mentionné dans les fromages : les détenteurs demandent 11c à 11¼ pour les bonnes marques. Ces jours derniers, à London Ont, une vente de 600 boites à réalisé 10¼ à 10½c la livre. Une personne versée dans le commerce de ce produit nous dit quelle s'attend à voir le marché faiblir avant longtemps, parce que les forts détenteurs ne peuvent plus, sous peine de subir de grandes pertes, se tenir éloignés des acheteurs, comme ils l'ont fait depuis un mois. Le marché de Liverpool donne 58s du fromage.

Les lards sur les marchés de Liverpool et de Chicago, sont a la hausse et actifs, sur le marché de Montréal, ils sont fermes à $16.50 et $17.50 au baril, avec bonne demande locale. Le lard en carcasse est quelque peu plus cher que la semaine dernière à 6,75 à $7 le 100 lbs.

Il y a bonne demande d'œufs à 17½c et 19c la douzaine ; les œufs strictement frais font 20c.

Les cotes des poissons sont très fermes : le hareng du Labrador est rare à $4.75 et $5 le baril. Ce qu'il y a actuellement de morue fraîche sur le marché, paraît contrôlé par un seul détenteur qui demande $3.50 et demandera peut-être demain $3.75 pour s'en défaire. Le commerce des huiles est calme. Celui des peaux vertes a repris vigueur sous l'effet d'une meilleure demande de la part des tanneries et les prix tendent à hausser.

Le marché monétaire est toujours raide ; l'escompte devient de plus en plus difficile à 7 et 8 pour cent.

Le ton général des valeurs à la Bourse est à la fermeté. Hier les valeurs les plus en vue ont fermé comme suit : banque de Montréal, 208 ; Ontario, 111 ; des Marchands, 120¼ ; Commerce, 109¼ ; Richelieu, 45¼ ; chars urbains, 230 ; gaz, 196¼ ; Pacifique canadien, 60½.

Contestation de l'Assomption

L'enquête dans la contestation de l'élection fédérale de l'Assomption est commencée hier, mardi, sous la présidence de Son Honneur le juge Taschereau. MM. F. J. Bisaillon, C. R., et J. E. Faribault représentent le requérant, et MM. Dugas, de Joliette, et R. Prefontaine, representent la defense.

M. DUGAS soulève une question de droit et demande le renvoi de la cause, vu diverses irrégularités commises dans la requête de la contestation, et le retard apporte a l'audition de la dite contestation. Il prétend que les six mois dans lesquels la cause aurait dû être entendue, sont expires.

M. BISAILLON réfute les objections de la défense, et dit que cette date a ete fixée par le juge lui-même et que la loi accorde discrétion à ce sujet dans certains cas.

Son Honneur le juge dit qu'un article de la loi declare que l'instruction de la cause doit être commencée dans les six mois, cependant le juge peut prolonger ce temps et fixer un jour convenable. D'ailleurs avant l'expiration des six mois les deux partis se sont présentées devant la cour et ont demandé eux-mêmes la fixation de cette date. La motion par consequent est renvoyée.

Une autre motion de M. Préfontaine pour faire rejeter les particularités sous prétexte de généralité, aussi d'erreur dans la signature, est rejetée ; Son Honneur déclarant que les accusations mentionnées dans les particularités sont des plus précises.

M. PREFONTAINE demande ensuite le renvoi de l'enquete à une autre date vu qu'il doit en appeler devant la cour suprême de la decision du juge. Cette demande est rejetée et on procede à l'audition des témoins.

TANCRÈDE ARCHAMBAULT, de L'Assomption, était électeur, a vote ; le jour de la votation il a été chercher des electeurs pour les faire voter ; il a été voir sept ou huit électeurs ; personne ne l'en avait chargé. Ce jour là il avait deux voitures pour conduire les electeurs ; lui et son employé les conduisaient. Il ne s'est jamais arrêté à aucun comité ; personne ne l'a demandé de s'occuper d'élection. Il n'a pas eu de conversation avec M. Gauthier, le candidat liberal, touchant l'élection. Il a toujours pris une part très active aux élections ; il n'a pas eu en mains une liste des électeurs. Il est allé, le jour de la votation, chercher M. Lemire. Il n'était pas un des membres du comite de l'Assomption. Edouard Galarneau va souvent chez lui, mais il n'était pas chargé de commission de la part du comité. Le témoin a rencontre Isaie Lepine, il lui a parlé d'élection ; il a donne $6 a ce nomme Lepine ; il lui a d'abord donne $5 ; c'était sur la rue Saint Pierre, près de l'hôtel Wright ; c'était la veille de la votation. Il a donne $5 a Lepine pour avoir des gens pour surveiller les partisans de M. Rocher. Le lendemain il lui a donne $1 pour payer un flacon de gin ; il ne se rappelle pas si Lépine lui a dit la veille qu'il fallait acheter de la boisson. Il a dit à Lépine d'acheter des vivres pour les hommes qui feraient la garde ; il est allé chez Veine dans l'après-midi chercher des électeurs, Stanislas Loyer, Jules Loyer, etc. ; il ne se rappelle pas avoir traité ces électeurs, cependant il sait que ces électeurs sont allés chez lui. Sa femme les a reçus ; ils pouvaient être deux ou trois. Ces électeurs ont obtenu du bois du témoin, il leur a donne ce bois par charite ; c'était le lendemain de la votation. Il est allé chez M. Roch Dumais le matin de la votation ; la veille de la votation, il lui a parlé d'élection, et lui a dit : "J'espère que tu voteras pour nous ?" Il a prêté un cheval à Dumais le matin de la votation. Le témoin connait M. Nazaire Bourgoin, avocat.

Transquestionné, il dit que Isaie Lépine se presentait comme un partisan de M. Gauthier. Quand il a donné du bois, il l'a donné par charite.

JULES LOYER, de l'Assomption, est assermenté. Il a voté à la derniere élection, vers quatre heures ; il s'est tenu ce jour-là chez M. Veine, ainsi que la nuit précédente à la demande de M. Isaie Lepine. On avait demandé au témoin pour avoir sa maison ; c'est Isaie Lépine qui lui a demandé sa maison, après une séance du comité de M. Gauthier. Il n'a pas pu louer sa maison, vu que sa femme était malade. Lépine lui avait dit d'aller chez Veine, la veille de la votation, qu'il y avait du plaisir à prendre. Il y avait beaucoup de boisson. Il a passé la nuit là avec ses compagnons, au nombre de 4 ou 5. Quelques uns se sont grisés. M. Tancrède Archambault y est allé, puis a dit : "allez voter et vous irez prendre un coup chez moi." Le témoin y est allé avec trois ou quatre de ses amis dans la voiture du Dr Forest, et madame Archambault leur a donné de la boisson ; il a demandé cette boisson. Il est allé une fois au comité chez madame Archambault, là il a bu de la boisson. C'était une journée ou deux avant la votation. Cette boisson le témoin l'avait achetée avec ses amis. Il est allé chercher du bois chez M. Tancrède Archambault, quelques jours après la votation. Ce bois lui était donné.

ISAIE LÉPINE, boucher, de l'Assomption. Il a voté à la derniere élection. Il était employé chez M. Martel, jusqu'à trois jours avant la votation. Il connait M. Henri Galarneau, il l'a rencontré, aussitot que M. Martel l'eut congédié. Au comité de M. Gauthier, il a rencontré MM. Oscar et Tancrède Archambault, et quelques jours plus tard, ces personnes lui ont dit, "si tu ouvre un *banc* on t'encouragera." Le témoin a dit qu'il n'avait pas d'argent pour ouvrir un *banc* ; on lui a répondu : on t'en procurera. Il allait souvent au comité ; il avait donné son nom. Il a reçu de l'argent de M. Tancrède Archambault, six piastres ; c'était vers six heures. En sortant de chez M. Wright, M. Archambault a demandé comment allait l'organisation ; le témoin a répondu que l'organisation était difficile et que pour certaines gens il fallait de la boisson. M. Archambault a alors donné $15 au témoin et lui a dit d'acheter des provisions. Il a été achete 6 bouteilles de biere, 1 flacon de gin, du whisky et autres boissons, ainsi que des vivres. Ces provisions ont été transportées chez Veine.

Huit personnes ont été réunies chez Veine, la veille de la votation. Le témoin a reuni ces personnes chez Veine a sept heures du soir. Le lendemain, il a acheté d'autre boisson avec une piastre que M. Archambault lui avait donné. Il a conduit 7 ou 8 personnes au poll ; ces personnes sont celles qui ont passé la nuit chez Veine. C'était une chose connue au comité de M. Gauthier et ailleurs que des électeurs étaient cachés chez Veine et buvaient. Ces électeurs étaient des *douteux*, et on redoutait pour eux la cabale du parti opposé. Le témoin n'était pas capable de retenir ces électeurs sans les faire boire, c'est ce qu'il a dit a M. Taucrede Archambault et au comité libéral.

Questionne par M. Préfontaine, le temoin dit que M. Barthélemy Rocher ne lui a pas offert d'argent. Il n'a jamais dit à qui que ce soit que M. Rocher lui avait offert $150.

L'enquête se continue.

PROVINCE DE QUÉBEC

BAIE SAINT-PAUL—Un cercle littéraire vient d'être fondé en cette paroisse. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité :

Président honoraire, M. l'abbé H. Beaudet, curé ; président actif, Joseph Morin, M.P.P. ; vice-président actif, C. H. A. Clément, médecin ; secrétaire-trésorier, Pierre Clément, E. M. ; assistant-secretaire-tresorier, et secrétaire correspondant, J. A. Tremblay, professeur.

Membres du comité de régie : MM. A. H. Simard, avocat, Chs Boivin, notaire, M. Bouchard, avocat, A. Simard, médecin, et P. Gagnon, maire.

JOLIETTE—Plusieurs médecins distingués de Montréal parmi lesquels il convient de mentionner MM. Desroches et Beausoleil de la *Gazette Médicale* demandaient depuis longtemps l'inscription de l'hygiène au programme de l'enseignement des Colléges. Pour répondre à ce désir, a ce besoin, le R. P. C. Beaudry, Supérieur du Collège de Joliette s'est assuré les services d'un médecin très connu à Joliette, le docteur J. J. Sheppard.

Avec un dévouement et un désintéressement dignes de tout éloge, ce monsieur a bien voulu se charger de donner gratuitement ces leçons d'hygiène qui promettent d'être très intéressantes et très fructueuses.

L'inauguration du nouveau cours a eu lieu dans la vaste salle d'étude du Collège, en presence des eleves et du corps professoral. Dans une première leçon, le nouveau professeur a démontré l'importance de la matiere à traiter et donné les principales divisions de son enseignement.

L'attention avec laquelle ses trois cent cinquante auditeurs ont écoute la parole élegante et vive du Dr. Sheppard, est d'un excellent augure pour le succes de ce cours d'hygiene.

—Son Honneur le Juge Taschereau a annoncé mercredi dernier aux membres du Barreau de ce District qu'il présidait pour la dernière fois le terme de la Cour a Joliette.

Il dit qu'il était fier des bonnes relations qui avaient toujours existé entre lui et les Avocats de ce district et qu'il emportait un excellent souvenir des membres du Barreau de Joliette.

—A la dernière assemblée du conseil de ville de Joliette, M. le Secrétaire Trésorier fit la lecture d'une lettre accompagnée d'une circulaire de l'Association Mutuelle de Telephone de Montréal, offrant a certaines conditions l'établissement d'un telephone à Joliette, pour communiquer avec Montréal. Ces conditions sont comme suit :

Prix du fil de fer tout pose $10.00 par mille a part les poteaux.

35 poteaux par mille.

Chaque instrument coûtera environ $15.00.

Ces documents sont restés sur la table pour etre pris en consideration ultérieurement.

—L'heure de la malle pour Joliette est désormais fixée comme suit : Départ de Joliette pour Montréal a 4½ heures P. M. et retour à Joliette le lendemain à 11½ heures A. M.

Ainsi d'après cette arrangement on ne peut plus recevoir la plupart des journaux le jour même de la publication. On croit bien interpreter le sentiment public a ce sujet en disant que ce changement est loin d'être satisfaisant.

Les détectives de Montréal

Déposition du détective Flynn

Le vol de la gare Bonaventure

Antécédents de Wilson

Voici la déposition de M. Flynn :

Thomas Flynn, agent général des réclamations du chemin de fer Chicago et Grand-Tronc, connait Fahey depuis deux ans. A vu les autres accusés, mais ne leur a parlé que le jour de l'arrestation. Le temoin remet a la cour la correspondance que nous avons publiée lundi dernier. A rencontre Wilson a l'hotel United States a Boston, le jour suivant la réception de sa lettre, et tous deux se rendirent alors a l'Adam's House, où Wilson écrivit une lettre a Fahey, adressée au No. 201 rue Saint Denis.

Wilson me dit qu'il s'était occupé de théatre et qu'il avait acquis une grande expérience comme détective aux Etats Unis. Il a travaillé pour Lord et Taylor, marchands de nouveautés, New-York, ainsi que sous les ordres de l'inspecteur Byrnes. Il a fait des recherches sur le caractere de Wilson et a obtenu de bons renseignements. Il ne peut dire quelle est la position actuelle de Wilson, il ne l'a pas vu depuis mercredi. Wilson a fait la connaissance de M. Spicer au moyen de lettres de MM. Madough et Howie, M. Spicer est agent du Grand-Tronc à Chicago.

Wilson a *filé* les accusés pendant quelque temps avant le vol, il a gagné leur confiance au bout de quelques semaines, et c'est alors qu'ils lui parlerent de plusieurs vols qu'ils avaient commis. Ils proposerent le vol de la gare Bonaventure, puis ils parlèrent de dévaliser le payeur du Grand-Tronc.

Wilson avait d'abord reçu certaines instructions de M. Philipps, qui se trouve actuellement en Angleterre avec J. L. Sullivan, le boxeur. Phillips a employé Wilson parce qu'il soupçonnait Fahey d'avoir opéré chez lui, rue Drolet, No 1. Wilson s'est procuré des outils de voleurs chez le chef de police de Toronto, il est entre en communications avec la compagnie du Grand-Tronc le 18 novembre et s'il ne l'a pas fait plus tôt, c'est parce qu'il savait qu'il était surveillé par Fahey et qu'il craignait pour sa vie.

Les accusés lui avaient dit que s'il savait qu'il les trahissait ils le tueraient comme un chien, ainsi que Naegle l'avait déja fait pour un individu ; ils parlerent aussi du peu de confiance qu'ils avaient en Bureau, et Naegle ajouta qu'il le tuerait sur place au moindre signe de faiblesse.

Maxwell fut envoyé à Montréal parce que Wilson declara au temoin que Fahey demandait un voleur habile pour aider dans les operations à faire ; il connait Maxwell comme un honnête homme, digne de confiance et comme un detective du chemin de fer Chicago et Grand-Tronc.

Le témoin proposa le premier d'envoyer Maxwell a Montreal.

Quand au vol en question, Wilson dit que lui, Naegle, Fahey et un autre individu nommé Conroy, se rencontrerent à la gare à 11 hrs. du matin, dans le but, que Bureau connaissait, de voler le contenu du coffre-fort.

Bureau, qui était de service en ce moment, les conduisit dans la salle des bagages, où il y avait plusieurs boites a argent ; il en brisa une pour leur montrer comment on devait operer. Vers midi et demie, Bureau leur ouvrit la porte de la voûte, prit une hachette que Fahey avait apportée, brisa la premiere boite et leur dit : "Maintenant, allez-y."

Wilson et Conroy entrèrent dans la voute et fermerent la porte sur eux ; il avait été entendu auparavant que Fahey, Naegle et Bureau, devaient faire le guet et qu'un coup devait être frappé à la porte en cas d'alerte. Ils briserent une autre boite, à côte de celle que Bureau avait ouverte et prirent le contenu des deux caisses. Ils en travaillerent une troisieme, mais ne l'ouvrirent pas. Fahey leur fit des reproches plus tard chez Phillips pour n'avoir pas pris tout l'argent des cinq boites. Wilson ne dit pas combien de temps il est resté dans la route, mais il a declare que Bureau leur avait donné le signal d'alarme.

Transquestionne—Wilson n'est pas revenu a la ville à sa connaissance. Wilson a declaré au temoin que Fahey lui avait dit qu'il avait arrangé l'affaire avec Bureau pour le vol du coffre fort : que Naegle et Fahey devaient se trouver là et que si on était surpris et qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement, ils les arrêteraient, les conduiraient plus loin et les laisseraient échapper.

Wilson dit que quand ils furent sortis de la voute, Conroy emporta le sac dans lequel se trouvaient les paquets d'argent.

Ils arrivèrent a la maison de Phillips vers cinq heures de l'après-midi. Wilson dit aussi que lui, Conroy, Naegelé et Fahey, ouvrirent les paquets et se partagèrent l'argent. Fahey prit sa part ainsi que celle de Bureau et dit qu'il craignait que ce dernier ne se grisât.

Pendant que l'on était occupé à faire ce partage M. Harvey qui est voisin de la maison de Phillips et qui en avait la clef entra. Les sacs coupes étaient sur un sofa, mais ils furent vivement cachés avec une couverture.

Après le partage Fahey se plaignit de ce que l'affaire avait été mal faite et que l'on n'avait pas pris tout l'argent. Il jura qu'il allait retourner à la gare et enlever le tout, mais Wilson le persuada de n'en rien faire, car il pourrait se faire prendre sur le fait.

Wilson avait promis de savoir le véritable nom de Conroy, mais il ne l'a pas encore trouvé. En realité il a travaillé de concert avec Wilson pour savoir quelle sorte d'homme était Fahey.

Quand Bureau fut amené au poste, j'étais présent. Il remit son bâton au grand connétable M. Bissonnette. Il était environ onze heures du soir.

MM. Wilson, Maxwell, Hannah, employé au Grand Tronc, et moi, avons vu Bureau dans sa cellule.

Bureau me dit, en présence de Wilson, qu'il avait aidé au vol de la gare Bonaventure et qu'il était présent à d'autres vols que Fahey et Naégle avaient commis. Il a parlé d'un vol chez un bijoutier et d'un autre vol à l'hôtel-de-ville.

J'ai refusé de le conduire chez M. le juge Dugas et à un endroit a trois milles d'ici où il me montrerait cinq mille dollars de stock et il me dit que cela valait $2,000 pour révéler la chose. Il ajouta que si Fahey et Naegle sortaient de prison ils le tueraient.

Il me demanda du brandy, mais j'ai refusé. Je crois que Wilson lui a donné un peu de liqueur. J'ai donné $2 à Maxwell pour aller chercher des cigares pour Bureau.

Bureau était sous l'impression que Maxwell et Wilson étaient également prisonniers. Alors en présence de Bureau je dis à Wilson.

"Si tu veux faire des aveux, tu seras entendu comme témoin de la couronne, et tu seras ensuite libéré."

Wilson repondit : "Alors il est aussi bon pour nous de faire des aveux."

Bureau en m'entendant m'a demandé s'il jouissait du même privilège que Wilson, s'il faisait des aveux.

Je lui dis que oui.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

LOTERIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirages, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le septième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Déc. 1887

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR des LOTS:

$60,000

PREMIERE SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$50,000*
Gros lot, un immeuble de - - - *$5,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble	de $5,000	$5,000
1	Immeuble	de 2,000	2,000
10	Terrains à Montréal	de 300	3,000
15	Ameublements	de 200	3,000
20	do	de 100	2,000
100	Montres d'or	de 50	5,000
1000	Montres d'argent	de 20	20,000
1000	do	de 10	10,000
2,147	Lots valant	- - - - - -	$50,000

$1.00 LE BILLET

DEUXIEME SERIE

Valeur des lots - - - - - - - *$10,000*
Gros lot, un immeuble de - - - *$1,000*

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble	de $1,000	$1,000
2	Immeubles	de 500	1,000
4	Moulins à battre	de 250	1,000
50	Chaines d'or	de 40	2,000
1000	Services de toilette	de 5	5,000
1,057	Lots valant	- - - - - -	$10,000

25 Cts LE BILLET

LE SECRETAIRE

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: No 19, Rue Saint Jacques

MONTREAL, CANADA.

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'epiceries dans ses moindres details. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

ETAMPES EN CAOUTCHOUC

— A TRÈS BAS PRIX ! —

ETAMPES NIDGETS..... 80 cts
ETAMPES, PLUMES et CRAYONS..... 50 cts

Les prix ci-dessus s'appliquent à l'étampe avec nom et adresse.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS, ETC.

175 — RUE SPARKS — 175

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LA CLEF DE LA SANTE

BURDOCK BLOOD BITTERS

ouvre toutes les avenues obstruées des intestins, des rognons et du foie et en enlevent graduellement, sans faiblesse, toutes les impuretés et mauvaises humeurs des secrétions ; corrigeant en même temps l'acidité de l'estomac, guérissant l'excès de bile, dyspepsie, maux de tête, étourdissement, brulement d'estomac, constipation, sécheresse de la peau, hydropisie, affaiblissement de la vue, jaunisse, salt rheum, érésipèles, scrofule, battement de cœur, attaque de nerf et débilité générale ; toutes ces maladies et plusieurs autres semblables cèdent à l'influence bienfaisante du *Burdock Blood Bitters*.

T. MILBURN & CIE, propriétaires, Toronto

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M. FRANK M. MACDOUGALL.

O'Cara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Mcdcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6 % avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandees reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son etablissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141 — RUE KING — 141

OTTAWA 23 11 87-88

HOTEL INTERNATIONAL

12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA

Prix de la pension pour les voyageurs, $1 00 par jour. Table d'hote, $3 par semaine. Excellent menu : Beefsteak, côtelettes de mouton, huitres en toutes saisons, venaison durant la saison, à ordre et sous le plus court avis.

On trouve constamment à la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importés directement. On sollicite une visite.

J. W. LANCTOT,
19 11 87-88 Propriétaire.

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

!!—O—$20,000

$20,000—O—!!

IMMENSE VENTE !

LA PLUS EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES ! — PAS DE CREDIT !

IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES D'ICI AU JOUR DE L'AN - - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCE - - PAS DE CREDIT !

98 et 100 rue SPARKS

KEARNS & RYAN

Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT.

L.S.L.

PRIX CAPITAL : $150,000

Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que nous gerons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et de bonne foi pour tous les intéressés : nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec des fac-simile de nos signatures dans ses annonces.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, Banquiers et Banques, paieront tous prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos comptoirs.

J. H. OGLESBY, Prés. Louisiana National Bk
P. LANAUX, Prés. State National Bk
A. BALDWIN, Prés. New-Orleans National Bk
CARL KOHN, Prés., Union National Bank.

ATTRACTION SANS PRECEDENT
Plus d'un Demi-Million Distribué

Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée en 1868 pour 25 ans par la législature pour des fins d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel un fonds de réserve de plus de $850,000 a depuis été ajouté.

Par un vote populaire écrasant, ses privilèges deviennent partie de la presente constitution de l'Etat le 2 décembre 1879.

La seule loterie qui ait jamais été votée et approuvée par le peuple d'un Etat.
Elle ne retarde ni ne trompe jamais.

LES GRANDS TIRAGES SIMPLES ont lieu mensuellement, et les Grands Tirages Semi-Annuels régulièrement tous les six mois (Juin et Décembre).

Une belle occasion de faire Fortune.

PREMIER GRAND TIRAGE, CLASSE A, à l'ACADEMIE de MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, Mardi, le 10 Janvier 1888 — 212me tirage mensuel.

PRIX CAPITAL, $150,000

Avis—Les billets sont de $10 seulement, demi-billet $5 ; cinquieme, $2 ; dixieme, $1.

LISTE DES PRIX

1	PRIX CAPITAL de	$150,000	$150,000
1	GRAND PRIX de	50,000	50,000
1	do	20,000	20,000
2	do	10,000	20,000
4	do	5,000	20,000
20	PRIX DE	1,000	20,000
50	do	500	25,000
100	do	300	30,000
200	do	200	40,000
500	do	100	50,000

PRIX APPROXIMATIFS

100	prix approximatifs de	$300	$30,000
100	do	200	20,000
100	do	100	10,000
1,000	do	50	50,000
2,179	Prix s'élevant à		$555,000

Les demandes pour prix de clubs doivent être faites seulement au bureau de la compagnie à la Nouvelle Orleans.

Pour autres informations, écrivez clairement en donnant votre adresse complete.

Envoyez des Mandats de Poste, mandats d'argent d'Express ou échange sur New-York, par lettre ordinaire. Monnaie par express (à nos frais) adressée à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

ou M. A. DAUPHIN,
Washington, D. C.

Adressez Lettres Enregistrées à

NEW ORLEANS NATIONAL BANK, New Orleans La

SOUVENEZ-VOUS que la présence des Généraux Beauregard et Early, qui ont la surveillance des tirages, est une garantie d'honnêteté et d'intégrité absolues, que les chances sont toutes égales et que personne ne peut deviner quels numéros gagneront un prix.

RAPPELEZ-VOUS que QUATRE BANQUES NATIONALES GARANTISSENT LE PAIEMENT des prix et que tous les billets portent la signature du président de cette institution dont la franchise est reconnue par les plus hautes cours. Des lors prenez garde aux imitations et aux représentations anonymes.

Encres Toiray Maurin

LA SYRIENNE

ENCRE A COPIER sans RIVALE

Cette encre, très fluide, et d'une jolie nuance violette en écrivant, devient de suite très noire. Elle est la seule qui produise de bonnes copies plus d'un an après l'écriture.

LE XIXe SIECLE

ENCRE NOIRE-FIXE INALTERABLE

Cette encre, d'un noire très intense en écrivant, se recommande aux comptables par sa fluidité. Elle n'oxyde pas les plumes metalliques et ne dépose jamais.

DEPOT : Chez tous les papetiers et chez tous les libraires.

J. B. ROLLAND & Fils

Agents pour le Canada. 21-a

Dodge Wood Split Pulley Co.,

TORONTO

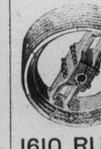

Les poulies de bois fendu coûtent moins cher et sont meilleures que les poulies de fer, pour plusieurs raisons. Les manufacturiers et les meuniers qui se servent de machines et de forces motrices sont invités au numero

1610 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL. 133-b*

LE LEVIER SAMSON

Cette machine pour arracher les souches et les pierres, a été brevetée en mai 1886. Le *Levier Samson* peut soulever plus de 30,000 lbs. Pour s'assurer de sa valeur, s'adresser à ceux qui l'ont acheté, entre autres : Sévère Joannette, maire d'Oka ; Labrosse, Sainte-Scholastique ; B. Villeneuve, Rigaud ; J. Leguerrier, Clarence Creek ; Sauriol, Saint-Martin ; Révérendes Sœurs, Sault-aux Récollets ; Roch Simard, E. Vannier, Sainte-Ad